



Ville de Sarcelles
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
IC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505856-20230620-2023-275-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2023

N° 2023- 275

ARRETE ABROGEANT UNE DELEGATION
DANS LES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT-CIVIL

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 2122-30, L 2122-32, R 2122-8 et R 2122-10,

Vu l'arrêté n° 2020-1007 du 6 juillet 2020 portant délégation de signature à Madame Brigitte BOUBLIL, adjoint administratif titulaire,

Considérant que Madame Brigitte BOUBLIL a fait valoir ses droits à la retraite et quitté les effectifs de la ville,

Considérant qu'il convient donc d'abroger cette délégation de fonction,

ARRETE :

Article 1 : L'arrêté n° 2020-1007 du 6 juillet 2020 est abrogé.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis en sous-préfecture, inscrit au registre des actes de la mairie, et mis en ligne sur le site de la ville de Sarcelles.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sarcelles, le 20 juin 2023

Le Maire
Mohamed HADDAD